



PRÉFET DU NORD

Lille, le 30 juillet 2019

Communiqué de presse

ORGANISATION DE L'AÏD AL-ADHA 2019 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

La célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd al-Adha, Aïd el-Kebir, devrait débiter le dimanche 11 août, sous réserve de confirmation officielle par le Conseil français du culte musulman.

En vue de faciliter le bon déroulement de cette fête importante pour la communauté musulmane et de veiller au respect de la réglementation en matière de santé publique, de protection animale et d'environnement, des dispositions ont été prises par les pouvoirs publics.

Le préfet du Nord rappelle aux éleveurs, négociants et vendeurs de moutons, leurs obligations en matière réglementaire.

Cinq abattoirs agréés, dans le Nord, pour l'abattage rituel (liste en annexe)

Seules les viandes issues d'abattoirs agréés offrent des garanties en matière de sécurité sanitaire.

Cinq abattoirs du Nord sont agréés pour l'abattage rituel, dont deux exclusivement pour les ovins et un exclusivement pour les bovins. Ils permettent à la fois de garantir au consommateur la qualité sanitaire de la viande – chaque mouton étant inspecté par les agents de la direction départementale de la protection des populations – le respect de l'animal et de l'environnement (destruction des déchets). Ces établissements pourront répondre aux besoins des commerces de gros et des particuliers.

L'accomplissement du rite doit se faire dans le respect des dispositions réglementaires en matière de santé publique, de protection animale et d'environnement par des sacrificateurs assermentés par les mosquées de Paris, Evry ou Lyon.

Il est impératif de réserver, auprès de ces établissements afin notamment de déterminer les créneaux horaires de récupération des carcasses et d'éviter une attente excessive.

Le regroupement des commandes, transmis aux abatteurs suffisamment à l'avance, permet d'organiser une offre à la hauteur de la demande pour un coût moins élevé. Le recensement des besoins sera également l'occasion pour les représentants du culte de développer des relations avec les éleveurs et les abatteurs, et de pouvoir commander directement.

L'abattage en dehors d'un abattoir agréé est interdit

Il est passible de **15 000 euros d'amende et de 6 mois d'emprisonnement**, en vertu de l'article L 237-2 du Code rural et de la pêche maritime. Le fait de mettre à disposition des locaux, terrains, installations, matériels ou équipements, en vue d'effectuer ou de faire effectuer un abattage rituel en dehors d'un abattoir agréé, est passible des mêmes peines.

En outre, l'abattage clandestin **met en péril la santé** de ceux qui s'y adonnent et de leur famille. En effet, l'inspection sanitaire et le retrait des matériels à risques spécifiés (MRS) qui s'appliquent aux animaux des espèces bovines, ovines ou caprines, constituent des mesures de sécurité essentielles au regard du risque de transmission des maladies et des encéphalopathies spongiformes subaiguës.

Interdiction du transport d'ovins ou de caprins vivants du jeudi 8 au mercredi 14 août inclus

Le transport d'ovins ou de caprins vivants est interdit, par arrêté du préfet du Nord, sauf dans les cas de transport à destination d'abattoirs agréés, de cabinets ou de cliniques vétérinaires, et entre deux exploitations ou centres de rassemblement préalablement déclarés à l'établissement départemental d'élevage.

Dans les jours qui entoureront l'Aïd-al-Adha, des opérations de contrôle ciblées seront mises en place par les services compétents.

ANNEXE : Liste des abattoirs agréés dans le Nord

Abattoir	Adresse	Téléphone
SOFA	105, rue Philippe Van Thieghem Bailleul	03.28.49.25.74
Douaisienne d'abattage	ZI de Dorignies 653, rue Basly Douai	03.27.87.00.30
Complexe Alimentaire de Valenciennes	50, rue Ernest Macarez Valenciennes	03.27.20.31.30
BIGARD	ZI de Grévaux les Guides Feignies	03.27.56.58.00
MR7 abattoir de Roubaix	230 rue Turgot Roubaix	

Pour information

L'opération - abattoir temporaire, rue Turgot à Roubaix - proposée par le collectif MR7 sera reconduite cette année selon les mêmes modalités que l'an passé.

Par ailleurs, comme les années précédentes, des marchés aux vifs seront organisés par l'abattoir de Douai :

- Sur le site du lac d'Armbouts Cappel, le mercredi 7 août de 09h00 à 17h00, avec un retour des carcasses par camion frigorifique le 1^{er} jour de l'Aïd-el-kébir à 18h00 sur le parking situé à l'entrée de la zone de loisirs du lac
- Sur le site de l'abattoir de Douai le samedi 3 août de 14h00 à 17h00 – contact : 03.27.87.00.30

Préfecture du Nord

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf